



Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT 2026-07 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, le Conseil municipal de Piopolis a adopté le Règlement 2026-07 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux.

Les personnes intéressées peuvent consulter le règlement ci-haut mentionné sur site Web de la Municipalité ou au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture au 403 rue Principale à Piopolis.

Donné à Piopolis ce 14 avril 2026.

Emmanuelle Fredette

Directrice générale et greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Ste-Cécile-de-Whitton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux, aux endroits désignés par le conseil, le 14<sup>e</sup> jour d'avril 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour d'avril deux mille vingt-six.



Emmanuelle Fredette

Directrice générale et greffière-trésorière